



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2026-05

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Piopolis, que :

Le conseil municipal de la Municipalité de Piopolis a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le Règlement numéro 2026-05 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de déneigement et de ses équipements.

Le règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 9 juin 2026.

Avis est donné que le règlement numéro 2026-05 est en vigueur conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Piopolis (Québec), durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Piopolis ce 14 juillet 2026.

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Ste-Cécile-de-Whitton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux, aux endroits désignés par le conseil, le 14^e jour de juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour de juillet deux mille vingt-six.



Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière